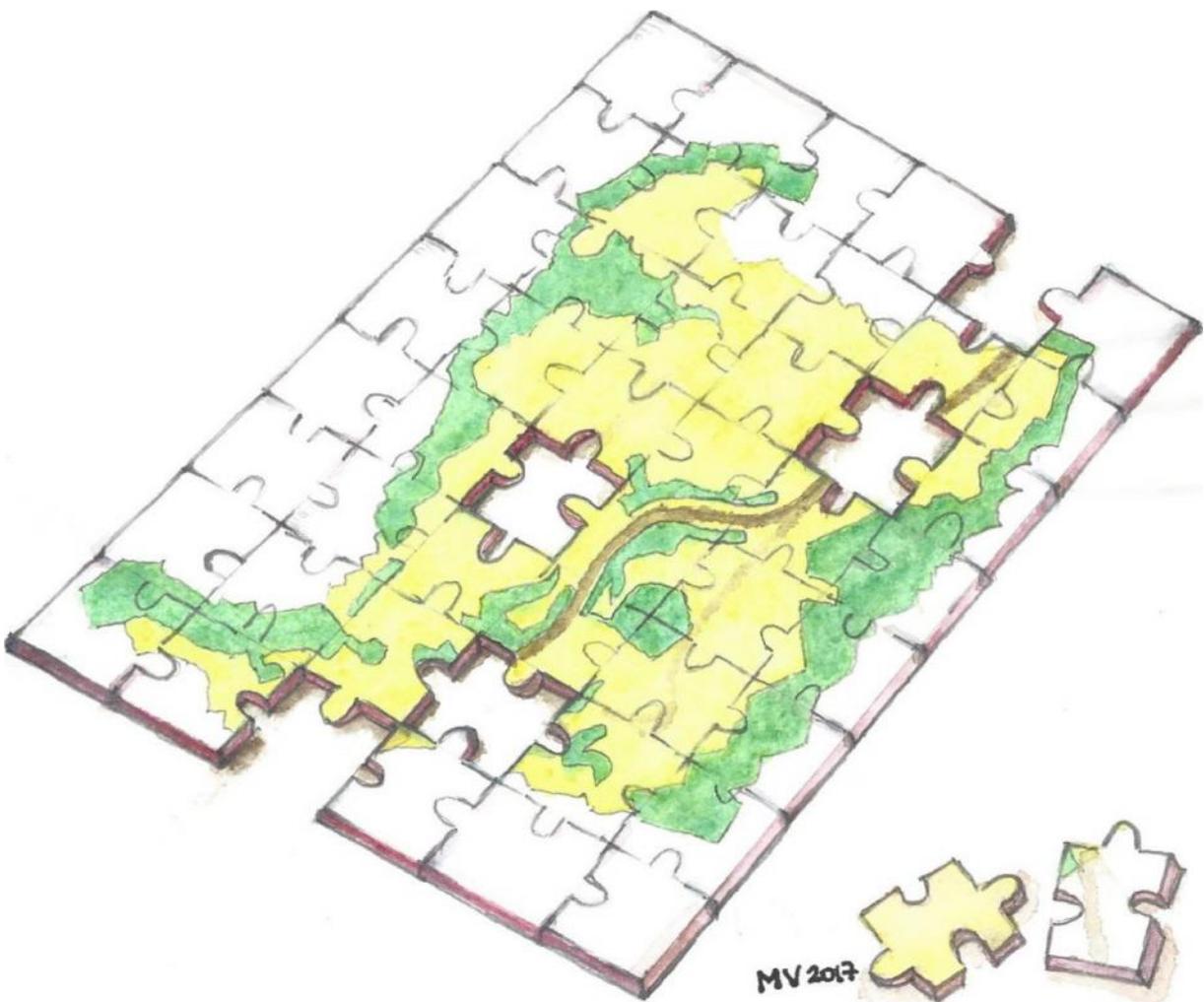




Epalinges

Rapport de la Commission de gestion 2016



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et selon l'art. 44 du Règlement du Conseil communal adopté le 9 décembre 2014, la Commission de gestion 2016 a examiné l'administration, la gestion de la Municipalité ainsi que les comptes communaux pour l'année 2016,

La Commission de gestion 2016 a le plaisir de vous présenter ci-après son rapport final.

La Commission de gestion 2016 était composée de :

Membres : M. Anton EPP, Président
M. Stéphane BALLAMAN
Mme Sandrine CAVIN
Mme Anne-Marie FISCHER
Mme Fabienne GUIGNARD
M. Philippe LIENHARD
M. Idress SAMIN
M. Marc VERAGUTH

Suppléants : M. Martin CHEVALLAZ
Mme Muriel CUENDET SCHMIDT
M. Nicolas HAUSEL
M. Enzo SANTACROCE
M. Jérôme URIO

M. Idrees Samin, membre ayant quitté la Commune fin mars 2017, a été régulièrement remplacé par Mme Muriel Cuendet Schmidt, suppléante.

1. Propos introductifs

La commission de gestion a tenu dix-neuf séances de travail depuis le 14 septembre 2016 auxquelles ont été convoqués les membres ou les suppléants en cas de remplacement. Tous les membres ont été tenus informés des travaux et activités de la Commission par procès-verbaux.

La Commission a procédé à l'examen du rapport de gestion 2015 de la Municipalité, pour chacun des dicastères ainsi que le rapport officiel sur les comptes communaux 2015. A cela s'ajoute les observations des différents membres de la Commission durant l'année.

La Commission a effectué une visite de la nouvelle déchetterie du Giziaux et a pu bénéficier de démonstrations et d'explications sur l'élagage des arbres par le Service des parcs et promenades.

Quelques observations générales en préambule de ce rapport :

1. La Commission déplore ne pas avoir reçu à temps le rapport de gestion de la Municipalité (promis pour le 22 mars 2017 et reçu le 15 mai). En conséquence elle n'a pas pu examiner et apprécier de manière complète la gestion de l'Exécutif sur un document officiel remis par lui, à l'instar de la COFIN qui, elle, examine les comptes.

Il est également regrettable que les réponses de la Municipalité à nos remarques/questions nous soient parvenues avec beaucoup de retard repoussant d'autant la finalisation des travaux de la Commission et la rédaction du présent rapport.

2. Nous avons constaté aussi que le mode de fonctionnement actuel entre la COGEST et la Municipalité ne donnait pas entière satisfaction. Il s'agit maintenant de corriger le tir en mettant sur pied pour la gestion 2017 (et la Municipalité l'a d'ores et déjà accepté) une remise à plat des procédures de collaboration (communication, respect des délais et règles du jeu à définir) respectant mieux les compétences et obligations de chacune des parties.

Soulignons en revanche que les entretiens individuels avec chaque Municipal ont été l'occasion de riches échanges permettant de nous faire une idée assez précise du système de management de chacun. Bref les points forts et les points faibles sont ainsi apparus au grand jour. Beaucoup de sérieux et de maîtrise de dossiers, parfois un peu de désinvolture...

3. La gestion du personnel semble être un point faible de la gestion municipale. Le futur chef du personnel (entrant en fonction le 1^{er} juillet) aura pour mission première de pallier à ses faiblesses. La Commune d'Epalinges doit se doter d'un véritable service RH, moderne et performant, pour satisfaire aux besoins légitimes des collaborateurs qui doivent pouvoir s'adresser à lui, en tout temps et en toute confiance.

2. Organisation de la Commission

La Commission de gestion 2016 a été présidée par M. Anton EPP et la rédaction des procès-verbaux assurée par Mme Anne-Marie FISCHER.

C'est une Commission riche de connaissances et pleine de dynamisme qui a eu la chance de siéger dans une ambiance chaleureuse et amicale lors de toutes les séances.

Que chaque Membre, et en particulier la secrétaire, trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour leur présence et le travail effectué tout au long de cette année.

3. Organisation du rapport

- Présentation et compte rendu des deux visites
- Liste des observations maintenues et nouvelles observations par dicastère
- Conclusion de la Commission de gestion 2016
- Annexes

4. Présentation et compte rendu des deux visites thématiques

Le Service des parcs et promenades

La Commission de gestion 2016 a souhaité faire deux visites thématiques qui avaient pour but - pour la première - de rencontrer le personnel du Service des forêts et du Service des parcs et promenades, et - pour la seconde - de faire une visite sur le terrain de la nouvelle déchetterie et d'y rencontrer les employés communaux. Ces deux visites ont été planifiées pour le 9 février 2017 et faites dans l'après-midi.

M. le Municipal Bernard Krattinger nous accompagnait pour la première visite lors de laquelle nous avons pu bénéficier des explications du chef bûcheron, M. Bingelli, pour l'élagage des arbres (avec l'aide de la nacelle des parcs et promenades) et la transformation des branches en copeaux. Les copeaux serviront à l'entretien de plates-bandes (pour éviter que les mauvaises herbes n'y poussent).

Nous avons pu observer des équipes bien rodées, travaillant efficacement, respectant les mesures de sécurité les plus importantes et profitant d'un équipement performant et adapté à leur tâche. A relever en particulier la bonne collaboration des Services parc et promenades avec celui de la voirie.

La Déchetterie

Bien qu'accompagnés de M. le Municipal Jean-Marc Baatard et M. J. Clavel, Responsable des travaux, assainissement et environnement la visite de la nouvelle déchetterie n'a pas complètement répondu aux attentes des membres de la Commission, se rendant compte seulement sur le moment et avec beaucoup de regret, que ce 9 février était le jour de fermeture. Il n'a donc pas été possible d'observer le fonctionnement réel de la déchetterie ni de s'entretenir avec le personnel (2 personnes), le jeudi étant leur jour de congé. Il ne nous restait plus qu'à faire une visite guidée – au bénéfice des intéressantes explications de M. Clavel - de l'ensemble des installations et des lieux.

Nous avons pu mieux nous rendre compte de la raison pour laquelle l'investissement dans notre déchetterie était si lourd mais nécessaire pour permettre un fonctionnement efficace et durable. Comme proposition d'amélioration, nous relevons qu'un tableau synoptique et une numérotation évidente pourrait mieux guider les utilisateurs de la déchetterie. Les tableaux mentionnant tout ce qu'il ne faut pas mettre dans le récipient du dessous, devraient également indiquer dans quel autre point de recyclage il faut les déposer (ordure ménagère ou numéro x?).

Suite aux visites, nous avons pu nous entretenir avec les responsables, les ouvriers des services parcs et promenades et le nouveau chef de la voirie. Cela nous a permis de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de ces services. Nous remercions encore chaleureusement tous les concernés pour leur accueil et disponibilité.











5. Observations maintenues et nouvelles observations, par dicastère

M. Alain Monod

Sécurité publique, police, service du feu, protection civile, inhumation
Sport, terrains de sport, salles de gymnastique, piscine
Intégration, contrôle des habitants.

Observations maintenues par la Cogest 2015

07/2011 Comment se passe l'organisation du CRPS ?

L'idée d'un conseil régional de la prévention et de la sécurité avait été initiée par la Préfecture en 2011, comme cela se fait dans les autres districts. Mais il est resté au stade de projet, pour une raison que nous ignorons, mais probablement en lien avec le peu d'enthousiasme de certaines Communes et le fait que Lausanne est bien équipée pour ceci

Peut-être que l'arrivée, il y a 18 mois, d'une nouvelle Préfète...

Une brochure sur le sujet existe ; elle a été réactualisée courant 2016, et remise aux directions des écoles, et donc aux élèves à l'automne de l'année sous revue.

La Commission est satisfaite de cette réponse et ne maintient pas la question.

06/2015 Quelle est l'utilité des containers du pavillon de football du Bois-de-la-Chapelle ?

En 2014, nous avons porté au budget CHF 23'000.- destinés à la réfection des carrelages des vestiaires du Bois-de-la-Chapelle. Le comité d'alors des juniors s'était approché de la Municipalité en proposant, pour quasiment le même prix, l'acquisition de Portakabin d'occasion. Nous avons adhéré à cette idée qui nous évitait ainsi d'engager de nouveaux travaux à des locaux dont le remplacement devient évident. Précisons encore que les frais de mise à l'enquête et d'installation (eau, électricité) étaient à charge du club. Nous avons dû alors négocier avec Lausanne, propriétaire du terrain. Alors que ces installations auraient dû être opérationnelles au printemps 2015, la démission, d'abord du comité juniors en septembre 2014, puis les soucis vécus courant 2015 par l'entier du club, ont, à notre grand regret retarder fortement ce projet. Nous avons fait savoir notre mécontentement par courrier au comité du FC Epalinges en date du 15 décembre 2016. Une réunion a eu lieu le 9 janvier 2017. Le 28 mars 2017, le FC Epalinges, par son président, nous faisait savoir que les travaux seraient terminés à la rentrée de Pâques et que l'inauguration officielle aurait lieu le 11 juin.

La Commission est satisfaite de la réponse mais maintient la question pour suivi.

Nouvelles observations

01/2016 En qualité de Commune délégatrice, quelle est la situation de la sécurité aujourd'hui sans police municipale ?

Nous pouvons affirmer que la sécurité des personnes et des biens est assurée sur l'ensemble du territoire palinzard. Mais nous vivons les mêmes situations que l'ensemble des Communes du canton (vols, incivilité, etc.)

La Commission est satisfaite de la réponse, mais le thème de la sécurité est maintenu pour suivi.

02/2016 Poste mobile : Quel est le nombre de demandes de renseignements, respectivement de signalements relevés au cours de l'année ?

Présence poste mobile de la Gendarmerie sur le territoire communal

La présence du poste mobile de la Gendarmerie permet de :

- *Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés de la Commune.*
- *Offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie.*
- *La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique.*

Présences

42 présences du poste mobile durant l'année sous revue. Celles-ci sont hebdomadaires dès le 1^{er} septembre 2016 (tous les jeudis après-midi). Depuis cette date, beaucoup d'affaires sont gérées par l'équipage également à la réception de l'administration communale.

- *Passages pédestres et visibilité aux Collèges Bois-Murat/Croix-Blanche/Ofréquaz.*
- *Contacts avec les parents concernant les stationnements devant les écoles.*
- *Contacts avec les ados à proximité des installations sportives.*
- *Prévention-conseils en matière de vols/cambriolages/mendicité/circulation auprès des citoyens et commerçants.*
- *Passages fréquents WC publics, Croisettes, COOP Supermarché.*
- *Récupération objets trouvés, signalement objets perdus.*
- *Contacts avec TL et ASP.*
- *Conseils en matière de nuisances sonores, actes de bons offices suite problèmes de voisinage.*
- *patrouilles sur le territoire communal.*

Judiciaire

Typologie de plaintes enregistrées par le personnel du poste mobile sur le territoire d'Epalinges:

Util. frauduleuse d'un ordinateur (carte de crédit)

Dommages à la propriété	(tags/arbres sciés)
Vol dans une auto	(Crissier mais plaignante domiciliée à Epalinges)
Vol à la tire	(portemonnaie dans bus TL)
Vol	(roues de véhicules)
Escroquerie	(achat marchandises en ligne)

A titre indicatif, 10 plaintes ont été enregistrées par l'entité en 2016. Relevons toutefois, qu'au vu de la présence désormais hebdomadaire de l'équipage du poste mobile 1 à Epalinges, les prises de plaintes seront vraisemblablement en augmentation, le citoyen pouvant désormais se rendre directement à l'administration durant l'après-midi d'ouverture.

La Commission est satisfaite de la réponse très détaillée et ne maintient pas la question.

03/2016 Police de proximité : Quelles sont les fréquences de patrouilles de la police de proximité sur le territoire de la Commune ?

Les patrouilles sont quotidiennes et couvrent l'entier du territoire palinzard. Le poste de gendarmerie mobile a encore accentué le nombre de patrouilles préventives, notamment à vélo.

La Commission est satisfaite de la réponse et ne maintient pas la question.

04/2016 Quels sont les points sensibles de la Commune et quelles sont les mesures préventives mises en œuvre ?

Les points sensibles varient selon les saisons et sont principalement les installations (stade, four à pain, etc.) de la Croix-Blanche, l'arrêt de bus de Ballègue, l'Eglise, l'édicule des Tuileries, le collège de Bois-Murat. Nous faisons le point régulièrement avec la Gendarmerie et des UGM patrouillent. Pour certains endroits, un mandat a été donné à Securitas. Nous faisons en sorte de rendre également le moins attractif possible ces endroits. (Plus de lumière, coupure d'électricité, etc.)

La Commission est satisfaite de la réponse et ne maintient pas la question

05/2016 Quel est le nombre de Palinzards abonnés à "Prévention-criminalité" ? Comment signale-t-on ce service à la population ?

Prévenir les actes criminels et renforcer la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun, telle est l'idée développée avec Police-Population.

Nous comptons à ce jour 7 correspondants (Acteur citoyen, ambassadeur du concept, le correspondant accepte de jouer un rôle plus actif au service de la Commune ou du quartier. Epaulé par la police de sa région et la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale, il est chargé de promouvoir le concept auprès de ses voisins et dans son quartier ou sa Commune. Il doit aussi favoriser les contacts entre les membres et distribuer, si nécessaire, les Info-délits "papier" aux membres. Des soirées sont régulièrement organisées pour les correspondants afin de les tenir au courant de l'évolution de la délinquance et 146 membres (personnes intéressées par la sécurité

et inscrites dans le réseau Police-Population). Ils reçoivent régulièrement les messages de prévention et peuvent les diffuser dans leur entourage.

- Internet, journal local, séance d'informations (prévue au printemps 2017).
- Appli gratuite Votre police VD

La Commission est satisfaite de la réponse et ne maintient pas la question

06/2016 Quelles sont les mesures prises (en matière de signalisation et autres) afin de dégager la responsabilité de la Commune en cas d'accidents ? Comment sécurise-t-on en particulier les carrefours dangereux (ex. débouché ch. de la Laiterie sur la route du Village) ?

*Mise à jour régulière aux normes fédérales (ex. 2012, panneaux) la pose de miroirs nécessite un stop et pas un "cédez le passage"
Laiterie/route du Village = 2 miroirs!!
Pour les chemins privés à sortie difficile (ex. Rte de Montblesson), notre Autorité permet quelques aménagements spécifiques, soit accord pour la pose d'un miroir, naturellement aux frais du demandeur.*

La Commission prend acte de la réponse bien qu'elle ne soit pas satisfaite de la situation Laiterie/Rte du Village mais ne maintient pas la question

07/2016 Qu'en est-il du respect de la réglementation du service des taxis sur le territoire de la Commune par Uber ? Qui et comment contrôle-t-on le respect de cette réglementation ? Comment se fait l'attribution du mandat à Taxi Services Sarl ? Quelle est la légitimité de la Brigade des taxis, son rôle et ses compétences ?

Comme vous le savez, la venue d'Uber a suscité diverses interrogations, notamment celle de savoir si ses chauffeurs étaient soumis au RIT. C'est pourquoi, un avis de droit sur cette question a été établi en juin 2015.

En substance, il en est ressorti qu'Uber n'est pas formellement interdit. Toutefois, les chauffeurs d'Uber doivent être considérés comme des chauffeurs de taxis y compris ceux exerçant sous la bannière « Uberpop ». Par conséquent ils sont soumis au RIT et aux PARIT. Dès lors, le SIT considère que ces chauffeurs doivent disposer notamment d'un permis professionnel, d'un carnet de conducteur de taxi et d'un véhicule agréé. Ces informations ont bien évidemment été transmises aux représentants d'Uber Suisse romande. Cependant, Uber a persisté à exercer son activité dans l'arrondissement.

Cette activité ne répondant pas aux dispositions réglementaires, les chauffeurs s'y afférant ont dès lors fait l'objet de dénonciation auprès de l'Autorité compétente. A ce jour, ce sont plus de 370 dénonciations qui ont été notifiées.

Comment se fait l'attribution du mandat à Taxi Services Sarl ?

Taxi Services Sarl est titulaire d'une concession délivrée par le Comité de direction, depuis 2008.

C'est le Comité de direction qui met en œuvre la procédure relative à la concession de l'exploitation du central à un tiers.

L'exploitation est concédée pour une durée initiale de cinq ans. Cette concession se renouvelle tacitement de trois ans en trois ans, sauf notification expresse de non-renouvellement par l'autorité un an au moins avant l'échéance.

Qui et comment contrôle-t-on le respect de cette réglementation ?

C'est la police qui contrôle le respect de cette réglementation, comme précisé plus en avant, plus de 370 rapports de dénonciation ont été établis pour défaut d'autorisation d'exploiter un service de taxis dans l'arrondissement lausannois. Les contrôles ont lieu tant de jour que de nuit. Relevons que 17 contrôles nocturnes ont été réalisés par la police en 2016.

Quelle est la légitimité de la Brigade des taxis, son rôle et ses compétences ?

De manière générale, les coûts du personnel, dont celui de la Brigade des taxis servant au fonctionnement de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, font l'objet d'un contrat de prestations et de plusieurs avenants passés avec la Ville de Lausanne.

Le rôle de la Brigade des taxis consiste principalement à veiller au respect de la réglementation sur le service des taxis (contrôles des véhicules, traitement des réclamations) et à collaborer activement avec le Service intercommunal des taxis (rapports de renseignements, vérifications d'informations, analyses diverses). Ses compétences sont exercées dans le cadre des dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'organisation policière, de l'article 2 de la Loi sur la police judiciaire, de l'article 3 de la Loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse et de l'article 12 du Code de procédure pénale.

La Commission est satisfaite de la réponse très détaillée, mais maintient le thème pour suivi.

08/2016

Salles de gymnastique : Comment se fait l'attribution des salles ? Y'a-t-il des sociétés qui doivent louer des salles à l'extérieur de la Commune faute de place ? Si oui, la Commune paie-t-elle la location ?

Les sociétés utilisatrices des salles de gymnastique (et de la piscine) bénéficient d'un représentant commun le répondant des sociétés sportives d'Epalinges - RSSE. Une fois par année (en été), ce dernier sonde les sociétés concernées afin de connaître leur desiderata en termes d'utilisation des salles pour la rentrée scolaire suivante. L'attribution des salles est donc établie selon la demande. Il s'agit évidemment de jongler avec les différentes demandes, mais de manière générale, les sociétés en place trouvent réponses positives. La période hivernale est plus complexe à gérer pour des raisons évidentes de conditions météorologiques (pour les sports pratiqués en extérieur durant la belle saison). Cependant, certaines sociétés « jouent le jeu » et cèdent quelques heures en hiver, ce qui permet de rendre là aussi réponses positives à la majorité des demandes reçues.

Il n'est cependant pas nouveau que nous ne puissions pas donner une suite favorable à toutes les demandes reçues. Il est donc possible que certaines heures de sport soient pratiquées à l'extérieur. Nous ignorons le cas échéant quelles sont les conditions d'utilisation accordées, mais il n'est pas question que la Commune participe à la location extra-muros. Nous rappelons que les infrastructures sportives palinardes sont mises à disposition des sociétés locales gratuitement.

Tout en regrettant le manque évident de salles de sports, la Commission prend connaissance des réponses. Elle maintient le thème pour suivi surtout pendant la période transitoire des travaux à Bois-Murat.

09/2016 Quel est le taux d'occupation de la piscine de Bois-Murat ?
Quelles sont les normes d'hygiène de la piscine ?

Le taux d'occupation de la piscine est à l'image du taux de fréquentation de tous nos locaux utiles à la pratique du sport. Soit très élevé, proche du 100%, du lundi au vendredi, en tenant compte également des plages horaires nécessaires au nettoyage de lieux, et nous n'arrivons plus à répondre favorablement à toutes les demandes (Lausanne- Natation, ACTE, etc.)

Notre concierge est particulièrement attentif à l'hygiène Il participe régulièrement à des cours sur le sujet Quant à l'eau, elle est contrôlée tous les mois par les instances cantonales (service de la consommation et des affaires vétérinaires) sur la base d'un échantillon prélevé par une personne assermentée, à savoir un ASP. Ce contrôle donne lieu à un rapport d'analyse dont copie nous est transmise, lequel confirme systématiquement que les normes en vigueur sont respectées.

La Commission confirme le constat de la Municipalité (demande plus grande que l'offre) et ne maintient pas les questions. Pour le constat de l'hygiène, la Commission est satisfaite de la réponse.

10/2016 Comment est fixé le taux de participation de la Commune à la protection civile ? Est-ce qu'il y a des prestations dont profite Epalinges ? Quelles activités ?

Dans le cadre du contrat de droit administratif qui lie les 6 Communes concernées (District), il est prévu un montant de CHF 18.70 par habitant ainsi que CHF 6.50 de participation à la taxe cantonale, soit un total de CHF 25,20 TTC. Si la contribution au frais de l'ORPC, soit sans la taxe cantonale, devait excéder le montant de CHF 22.-, le contrat de droit administratif devrait être revu.

Prestations fournies au niveau de l'instruction

Les cours de répétition sont encadrés par des professionnels (instructeurs), ce qui permet de maintenir voire d'augmenter le niveau de savoir-faire et la capacité à l'engagement.

Prestations techniques

L'entretien des infrastructures PCI (Bois-Murat et Ofréquaz) s'effectue par nos équipes de la section logistique. Les travaux d'entretien sont obligatoires et doivent correspondre aux directives de la Confédération et du Canton.

Le contrôle périodique des abris (CPA) est également effectué par un de nos professionnels, les CPA répondant également à une obligation dictée par la Confédération.

Prestations administratives

Il s'agit ici de l'entier de la gestion des effectifs de l'ORPC Lausanne-District.

- Convocation
- Gestion des cours de répétition
- Mutations etc.

La Commission est satisfaite de la réponse détaillée et se demande toutefois s'il n'y aurait pas moyen de bénéficier de prestations autres que le maintien du service (réparation, entretien chemins etc.,...) Thème à suivre.

11/2016

La Commission de gestion constate que des haies débordent sur plusieurs trottoirs, quelles mesures sont-elles prises ?

De manière générale un courrier (environ 30) est adressé aux propriétaires. La plupart s'exécute rapidement. A défaut, un courrier « musclé » sous le sceau de la Municipalité, est envoyé. Heureusement très rare. Dans certains cas, il est procédé à une vision locale et un délai est imparti, à défaut de quoi nous menaçons de faire exécuter les travaux nous-mêmes, au frais du propriétaire naturellement.

Pour mémoire, le texte publié chaque 1^{er} numéro annuel du Palinzard

Taille des haies et des branchages d'arbres – Fauchage des prairies

En bordure des routes et chemins publics, il incombe aux propriétaires de tailler les haies et d'élaguer les arbres, conformément au Règlement d'application de la Loi sur les routes. Les ouvrages ou plantations ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien.

Par conséquent, les haies plantées en bordure des routes et chemins publics doivent être taillées régulièrement afin que leurs branches ne dépassent pas les hauteurs maximales admissibles mesurées depuis les bords de la chaussée, soit :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les haies ne seront pas plantées à moins d'un mètre de la limite du domaine public. Les haies existantes peuvent être maintenues à bien plaisir, mais taillées en respectant les hauteurs précitées. Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Cependant lorsque les conditions de sécurité de la route risquent d'être affectées, la Municipalité peut prescrire un mode de clôture, des hauteurs et des distances différentes de celles indiquées ci-dessus.

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et Communes doivent être élaguées de la façon suivante :

- *Au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;*
- *Au bord des trottoirs : à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.*

La Municipalité rappelle, en outre, aux propriétaires de parcelles non construites qu'ils ont l'obligation de couper et d'évacuer l'herbe au moins deux fois par an, la première fois avant le 31 juillet, afin d'éviter la propagation des plantes nuisibles. Ils sont priés de prendre toutes les dispositions utiles pour que leur terrain soit maintenu en bon état.

La Commission est satisfaite du principe des mesures, reste à observer les résultats sur le terrain. Toutefois, elle ne maintient pas la question.

M. Pierre Jolliet

Enfance
Jeunesse
Ecole
Action sociale

Observations maintenues par la Cogest 2015

15/2010 Terrain de football, suite des événements.

La justice suit son cours, l'experte a remis son rapport à la justice, les deux parties en ont reçu copie. Quelques informations complémentaires vont être apportées par les deux parties. D'une manière générale, la Municipalité a l'impression que ce rapport lui est favorable. La Municipalité espère un dénouement en 2017.

La Commission prend note de la réponse et maintient le thème pour suivi.

03/2016 Comment peut-on valoriser l'AppApp (= aide aux apprentis) ? Existe-t-il une évolution ? En quoi profite-t-elle aux apprentis palinzards ?

En 2016, une apprentie de l'administration communale a eu droit aux services d'AppApp et cela lui a été très profitable. Cette aide est présentée lors de la soirée des jeunes citoyens. Le département Affaires régionales de Lausanne Région a contacté toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise en leur présentant cette prestation par le biais d'un prospectus promotionnel. Enfin, des appuis internes à la Commune sont donnés à tous les apprentis de la voirie.

La Commission est satisfaite de la réponse et ne maintient pas la question.

04/2015 Suite à l'installation d'un système d'alarme Securitas Direct, une baisse des infractions a-t-elle été constatée ?

Depuis la pose d'un système d'alarme, dans les pavillons du Chaugand, du Grand-Chemin, et du secrétariat de Bois-Murat, la Commune n'a pas subi de tentative d'effraction dans ces bâtiments.

La commission est satisfaite de la réponse et ne maintient pas la question.

10/2015 Existe-t-il un contrôle des normes de distance des lignes à haute tension par rapport aux complexes scolaires ?
Qu'en est-il pour les nouvelles constructions ?
Quels sont les résultats des mesures ?

Dans le cadre de la Cogest 2015, la Municipalité avait répondu avec précision aux questions posées sous N° 10/215.

Ce que nous pouvons ajouter aujourd'hui, c'est qu'une étude ORNI, pour un cas similaire, a été effectuée à Crissier en 2014, dans le cadre du plan de quartier (PQ) de l'Orée. Les résultats estimés s'élevaient, au sol, à 2 Microtesla (uT) et à 4 Microtesla (uT) à 10 mètres du sol, ce qui est évident, car plus on s'approche de la ligne HT plus le champ électromagnétique est élevé.

Sur cette base, l'expert consulté en conclut que pour le site de Bois-Murat, traversé par une ligne HT 220kV, le rayonnement estimé sous la ligne HT au sol, s'élève entre 1 et 3 Microtesla (uT).

Dans ces circonstances et compte tenu des éléments fournis dans le cadre de la COGEST 2015, la Municipalité n'a pas jugé utile de mandater une étude complexe estimative, puisque le résultat est connu et que plus de précision n'apporterait aucune information supplémentaire pertinente, permettant de modifier la conclusion de la réponse proposée par la Municipalité à la COGEST 2015.

La Commission est satisfaite de la réponse et ne maintient pas la question.

Nouvelles observations

01/2016 En 2015, l'établissement comptait 1082 élèves. Quelles sont les projections pour la fin de la législature ? Les investissements prévus dans le plan d'investissements pour la législature seront-ils suffisants pour couvrir les besoins en salles de classe supplémentaires ? Le réfectoire/les structures d'accueil de l'enfance peuvent-ils absorber cette croissance ? Quelles sont les mesures transitoires ?

L'évolution démographique de notre Commune reste pour le moment conforme à celle qui avait été prévue lors de la présentation du préavis n°1/2014. Cependant, nous pouvons considérer que le décalage dans le temps de la réalisation des 4 ou 5 projets de plan de quartier en cours d'adoption entraînera une progression de la population probablement plus lente que celle imaginée en 2013.

Tableau no 1 : évolution réelle du nombre d'habitants et du nombre d'élèves

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre d'habitants	7'859	7'938	8'000	8'210	8'649	8'522	8'651	8'844	8959	9115	9'300
Nbre d'élèves	980	971	963	976	967	971	992	1'021	1'024	1038	1082
Proportion% élèves/hab.	12.47	12.23	12.04	11.89	11.18	11.39	11.47	11.54	11.42	11.39	11.63

Tableau no 2 : évolution prospective du nombre d'habitants et d'élèves évaluée en 2013 figurant dans le préavis 1/2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Total habitants	9'039	9'289	9'632	10'247	10'692	10'772	11'324	11'764
Nbre d'élèves	1'061	1'091	1'131	1'203	1'255	1'265	1'329	1'381

Cette situation peut constituer un avantage, si effectivement l'étalement dans le temps de la croissance de la population et du nombre d'élèves se confirmait. Cela permettrait d'éviter la construction de classes provisoires en urgence ces prochaines années.

Par ailleurs, il convient de préciser que durant l'année scolaire 2013-2014, 4 classes étaient encore disponibles dans l'ensemble des bâtiments scolaires : une à Bois-Murat, une au Grand-Chemin, une à la Croix-Blanche et une au Village.

Depuis lors, la marge de manœuvre s'est considérablement restreinte. En effet, durant l'année scolaire 2015-2016, la totalité des classes des collèges de l'Ofréquaz, de la Croix-Blanche, du Grand-Chemin, du Chaugand et du Village étaient occupées et il ne restait donc plus qu'une classe de disponible à Bois-Murat. Durant l'année scolaire 2016-2017, la seule classe disponible est située à la Croix-Blanche.

La Commission est satisfaite de la réponse et maintient le thème pour suivi.

02/2016 Selon quels critères (regroupement familial, lieux d'habitation...) est gérée la répartition des élèves dans les établissements ?

Le principe de base est le suivant : jusqu'à la 6ème année, les élèves sont répartis dans les bâtiments figurant dans la zone de leur domicile pour autant que l'école dispose de suffisamment de locaux. Trois zones existent : Village-Chaugand, Croix-

*blanche-Grand-Chemin, bois-Murat. Si ce principe ne peut être appliqué, l'école organise un transport scolaire d'école à école.
A partir de la 7^{ème} année tous les élèves sont scolarisés à bois-Murat.*

La Commission prend note de la réponse.

03/2016 Où peut-on trouver le règlement communal sur l'accès aux transports pour les élèves ?

*Le règlement figure sur le site internet d'Epalinges :
<http://www.epalinges.ch/ecoles/abonnements-de-bus>*

La Commune dispose effectivement d'un règlement concernant l'attribution des attestations pour les abonnements de bus, mais là n'était pas la question.

Il y a lieu d'abord de rappeler que les transports scolaires sont de la responsabilité générale de la Commune. Dès lors, afin de responsabiliser les élèves et limiter autant que faire se peut des comportements irrespectueux dans les transports scolaires.

La Commission recommande à la Municipalité d'établir un règlement sur les transports scolaires tel que le prévoit notamment le règlement cantonal du 19 décembre 2011 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

- Les principes généraux d'organisation des transports scolaires.*
- Les périmètres pour lesquels les élèves ont accès aux transports scolaires ou pour lesquels est autorisée l'utilisation des moyens de transports public à charge de la commune.*
- Les points de prise en charge des élèves ou arrêts de bus.*
- Les règles à observer par les élèves et les modalités de surveillance de ces derniers.*
- Les sanctions auxquelles s'expose un élève dont le comportement fait l'objet d'une dénonciation à l'autorité municipale.*

La Municipalité pourra trouver toutes informations utiles à l'élaboration de ce de ce règlement sur le site, en particulier, un règlement type et un guide à la rédaction. A noter que le FAQ sur le site de la Commune traite quelques-uns de ces points.

<http://www.vd.ch/themes/formation/scolaire-obligatoire/informations-aux-communes/transports-scolaires/>

A observer le comportement de certains élèves dans les bus et l'état de ces bus après leur passage, ce règlement ne paraît pas inutile, même si les sanctions possibles restent très limitées !

La Commission maintient l'observation pour suivi.

04/2016 Comment gère-t-on sur le plan communal la sécurité dans les transports des enfants, l'organisation des transports scolaires (privé/public) ?

La Commune dispose d'une autorisation cantonale, de même que les transporteurs privés qui assurent les transports pour les unités d'accueil d'écoliers de l'AEE. L'organisation des transports est confiée par la Municipalité à la direction de l'établissement scolaire et à l'AEE pour les unités d'accueil d'écoliers. Règlement d'usage des transports bus.

La Commission maintient la question pour suivi.

05/2016 Quelle est la fréquentation moyenne /jour du réfectoire ?
On note une diminution de cette fréquentation entre le 1er sem. 2015 et le 2e sem. 2015 (104.42 contre 97.79). Qu'en est-il pour 2016 ?

D'une manière générale la fréquentation du réfectoire est régulièrement en augmentation. La légère baisse enregistrée dans le 2ème semestre 2015, provient d'une volée plus faible d'enfants de l'unité d'accueil d'écoliers durant l'année scolaire 2015-2016. Depuis la rentrée scolaire la moyenne de repas a repris l'ascenseur ; elle s'élève à plus de 100, elle est proche de 110.

La Commission est satisfaite de la réponse, la question n'est pas maintenue.

06/2016 Comment sont évaluées la qualité et la variété des repas fournis dans le préscolaire, scolaire et le parascolaire ?
Quelle est la formation du personnel et le protocole d'intervention en cas d'accident, épidémie ou intoxication alimentaire?

La qualité des repas est évaluée par des testeurs Fourchette Verte à raison de 4 fois par année, par structure.

*L'entier du personnel de l'Association suit une formation 1^{er} Secours donnée par Swissan tous les deux ans.
Protocole en cas d'épidémie.*

La Commission est satisfaite de la réponse.

07/2016 Quelle est la composition des 19 pharmacies réparties dans les complexes scolaires ?

*merfen
lingettes désinfectantes pour les mains
ouate stop hémo (saignement de nez)
eucéta
stilgel
vita-merfen, bépanthen
sportusal
arnica
sucre de raisin
sérum physiologique
petites et grandes compresses
micropor scotch
dermaplast divers sparadrap
divers bandes cofix ou non-adhérente
ciseaux
pince à épiler (pour écharde)
gants jetables
sacs poubelles
ouate
poche à glace (prêt à l'emploi ou non)*

1 stylo EPIPEN et des gouttes de xyzal au secrétariat (de réserve pour cas d'urgence allergie). Ordonnance de la Dresse Rossier.

La Commission est satisfaite de la réponse.

08/2016 Que fait-on lorsque les unités d'accueil préscolaire et parascolaires sont fermées ? Selon quels critères le sont-elles ? Quel est le taux d'occupation et la flexibilité dans leur fonctionnement ?

Ouverture UAPE pendant l'école

*Lundi, mardi, jeudi, vendredi de : 07h00-08h30 / 12h00-14h00 / 14h00-15h30 /
15h30-18h30*

Mercredi de : 07h00-08h30 / 08h30-12h00 / 12h00-14h00

Ouverture UAPE pendant les vacances scolaires

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de : 07h00 à 18h30

En parascolaire, 339 familles sont enregistrées, pour l'instant seule 8 à 10 familles sont intéressées par l'ouverture du mercredi après-midi. Une éventuelle ouverture fixe le mercredi sera néanmoins discutée dans le cadre de la mise en application de l'article constitutionnel sur l'école.

*Pour le **préscolaire**, l'accueil est assuré 51 semaines par année, fermeture uniquement entre Noël et Nouvel an.*

*Pour le **parascolaire**, l'accueil est assuré durant les 38 semaines d'écoles plus 8 semaines durant les vacances (deux en octobre, deux à Pâques et 4 en été), soit un total de 46 semaines par année.*

Toutes les prises en charge durant les vacances scolaires se font sur inscription pour le parascolaire et uniquement pour la période estivale dans le préscolaire.

La Commission est satisfaite de la réponse.

09/2016 Quelle est l'évolution de la fréquentation du CAJE (chiffres plus détaillés) ?
Quelle est l'évaluation des besoins et de la satisfaction des activités par les jeunes ?

Accueil libre

Proposer un lieu qui s'adresse aux adolescents et qui peut répondre à leurs besoins spécifiques, reste la mission principale du CAJE. Ainsi, durant l'année 2015-2016, le centre a continué à offrir de larges plages d'ouverture pendant la semaine et le week-end pour les accueillir. Ces espaces sont pour eux autant d'occasions d'expérimenter le « vivre ensemble » et la possibilité de faire des choix personnels. C'est notamment par ce biais que les animateurs peuvent les rencontrer, faire leur connaissance et tisser une relation avec eux. Tout cela en vue de les accompagner au mieux dans leur évolution. La fréquentation varie en fonction des jours et des saisons entre 10 et 40 jeunes. Toutes sortes d'activités sont proposées notamment pendant les vacances scolaires où le CAJE est ouvert tous les jours (hormis à Noël et en été) ; repas, soirées à thème, concerts etc...

Inquiète par la situation de plusieurs jeunes qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage, l'équipe d'animation a décidé de mettre sur pied la « perm o'CAJE ». Cette permanence se traduit par un moment privilégié de 15h00 à 16h00 les jeudis, où le centre est ouvert spécifiquement pour offrir un soutien administratif aux jeunes qui le souhaitent.

Accueil pour les 9-11 ans les mercredis

« Les mercredis 9-11 ans » est une offre d'accueil et d'activités destinée aux enfants de la Commune qui ne peuvent pas encore fréquenter le centre mais avec qui l'équipe du CAJE est déjà en lien au réfectoire scolaire. Le coût est relativement bas et l'inscription se fait « à la carte » avec la possibilité de venir tous les mercredis ou seulement aux dates choisies, de venir uniquement pour le repas, pour les activités de l'après-midi ou pour les deux. Un programme des activités mensuel est diffusé chaque mois. Deux animateurs se chargent de l'encadrement du moment de midi et des activités de l'après-midi. Ce projet a démarré en septembre 2013 et depuis, plusieurs modifications et adaptations ont été faites et l'offre a même été suspendue pendant un temps.

Cette année a été marquée par une fréquentation toujours en hausse de cette offre avec une moyenne de 12 à 16 enfants inscrits par mercredi. Une liste d'attente a dû être créée pour certaines activités. L'offre s'est structurée avec la création d'une charte et d'une carte de membre « JUNIOR ».

Les activités sont riches et variées (au four à pain et/ou à l'extérieur) : bricolages, jeux, sport, films, ateliers cuisine, visites d'exposition, ballades, etc. avec une grande place laissée à la dynamique de groupe, à la participation, au « vivre ensemble », à la créativité et à l'autonomie.

Les compétences de toute l'équipe du CAJE sont mobilisées à travers différents projets, par exemple :

Le projet de repeindre les bornes électriques de la Commune a été proposé au groupe, qui, enthousiaste, s'est investi durant plusieurs mercredis après-midis pour en repeindre deux, grâce à l'aide d'un animateur socioculturel ayant des compétences artistiques prononcées. Le projet « Passeurs de culture » dont fait partie l'animatrice socioculturelle responsable a permis de proposer des visites d'exposition « innovantes » et ludiques en favorisant l'accès au musée et la vulgarisation d'œuvres.

Sport pour tous

Pour certaines activités, il est difficile de les évoquer par année car elles se déroulent plutôt par saison. C'est le cas pour le « sport pour tous ». En 2014-2015, une charte de bon fonctionnement a pu être mise en place. L'activité est alors encadrée par un seul moniteur. Le foot était principalement pratiqué avec jusqu'à 35 participants pour une demi-salle. Le moniteur en place avait pu constater que cela jouait souvent trop fort et trop sérieusement, ce qui écartait les enfants ou les familles désirant s'intégrer au jeu. En moyenne, une vingtaine de participants étaient présents par ouverture.

En ce qui concerne la saison 2015-2016, un deuxième moniteur a pu être engagé. Cet engagement a permis d'avoir un moniteur dans chaque salle ainsi qu'un meilleur encadrement. En moyenne, 25 personnes ont pris part à l'activité. Les tranches d'âges n'avaient pas été relevées l'année précédente mais il semblerait qu'une plus grande mixité générationnelle a pu être relevée pour cette saison. Des participants ayant entre 5 et 50 ans ont régulièrement pris part à l'activité. En revanche, la gent féminine ne s'est absolument pas approprié l'activité.

Réfectoire scolaire

Au premier semestre 2015, un moniteur et un animateur socioculturel étaient présents tous les midis au réfectoire scolaire de Bois-Murat. Ils mangent avec les enfants et un accueil libre est proposé dès 12h30. Si les conditions météorologiques le permettent, l'accueil se fait à l'extérieur sur les terrains de sport de l'école. Si ce n'est pas le cas, une salle de gym est mise à disposition pour cet accueil.

Les activités collectives et participatives sont privilégiées afin que les jeunes puissent se dépenser, s'amuser et être ensemble. Les sports sont toujours praticables à l'extérieur notamment, mais l'accent n'est pas mis sur eux. L'équipe a également mis en place des activités spéciales ponctuellement (tournois, improvisation, bricolage, loto, etc...).

Chaque jour entre 30 et 50 enfants ont participé aux activités. Des jeux de balles étaient principalement demandés et organisés.

Pour l'année scolaire 2015-2016, un deuxième moniteur a pu être engagé, ce qui a permis à l'équipe d'animation d'étendre ses activités en ouvrant la salle de quartier. Cet espace permet de proposer des activités telles que des jeux de sociétés, du dessin, des bricolages et des moments plus tranquilles d'échange et de discussion. En plus de répondre aux besoins d'enfants ne se sentant pas concernés par les activités proposées à la salle de gym.

De manière générale, entre 10 et 20 enfants ont fréquenté la salle de quartier et 40 à 50 enfants ont fréquenté la salle de gym. Il est important de préciser que le nombre d'enfants qui viennent manger au réfectoire est en constante augmentation.

Le CAJE a également...

- Organisé la fête de la musique et le repas des jeunes citoyens rythmé par un dîner quizz.
- Participé au festival des activités de jeunesse, au projet passeur de culture du musée des beaux-arts et à la « soirée des mérites et l'accueil des nouveaux habitants ».
- Accueilli les cafés-débat organisés par la COMANIM

La Commission est satisfaite de la réponse.

10/2016 Quelles mesures préventives sont-elles prises en cas de violence, harcèlement ou racket, etc... ?

Une attention particulière quotidienne existe afin de pouvoir réagir rapidement aux cas de violence, harcèlement ou racket.

Il n'y a pas de prévention systématique en lien avec ces thèmes. Par contre, lors d'événements, une intervention des médiateurs ou d'autres membres de notre équipe "Réseau" (psychologues, médecin scolaire, infirmière) a lieu. Les actions sont alors ciblées sur les élèves voire la classe concernée. Au besoin, une prévention est organisée pour la volée concernée ou parfois plus largement.

La gendarmerie passe dans les classes pour prévenir la délinquance juvénile en 8e année et « Action innocence » en 6-7-9 et 10e pour les risques sur les réseaux sociaux.

Enfin, une prévention organisée par la Gendarmerie en collaboration avec les TL a été mise sur pied pour les 7-8-et 11e.

La commission est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.

11/2016 Existe-t-il des mesures particulières pour les élèves issus de la migration (jeunes migrants) ?

Oui. Des mesures pédagogiques pour l'apprentissage du français sont mises en place et financées par le Canton. Elles prennent la forme de cours intensifs (CIF) où l'élève est sorti de sa classe régulière ou alors d'un regroupement des élèves allophones dans une classe d'accueil.

La commission est satisfaite de la réponse.

12/2016 La Commission constate que les parents sont priés de chercher les enfants directement dans les locaux parascolaires pour des raisons de sécurité. Quelles sont les limites de la responsabilité de la Commune concernant les élèves utilisant les infrastructures, y compris les questions de sécurité ?

Les responsabilités sont souvent liées à la répartition des tâches ETACOM. La Commune est principalement responsable de mettre à disposition de l'école des

bâtiments scolaires et des infrastructures sportives assurant une utilisation en toute sécurité. Les bâtiments doivent respecter les normes fixées par les services de l'Etat.

L'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE) accueille dans ses structures collectives des enfants âgés entre 4 mois et 10 ans. D'une manière générale, le transport pour amener les enfants dans les différentes structures est réalisé par les parents et sous leur responsabilité.

Concernant plus particulièrement les structures parascolaires, L'AAEE assure sous sa responsabilité le transport, depuis la structure de la Courte-Echelle à la Croix-Blanche des élèves scolarisés dans des collèges du Village, du Chaugand et du Grand Chemin. Cette prestation est due au fait que ces écoles ne disposent pas de structure d'accueil à proximité. Les trajets maison-structure d'accueil et retour à la maison reste de la responsabilité des parents.

La Commission est satisfaite de la réponse.

13/2016 Traitement du « personnel occasionnel » : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de traitements prévus pour du personnel occasionnel pour des remplacements lorsque le ou les employés sont absents (maladie, accidents). Cet objet a été modifié dans le budget 2017, car ce personnel auxiliaire est alors pris en charge par l'assurance perte de gains, ne nécessitant donc pas une quelconque prévision budgétaire.

La Commission est satisfaite de la réponse.

14/2016 Aide sociale casuelle aux Palinzards, qu'est-ce qui a été entrepris avec l'argent prévu à cet effet (Fr. 18'000.-) ?

La Commune participe aux frais de loyer supplémentaire d'une personne âgée qui a dû être déménagée de son appartement pour être relogée ailleurs afin de permettre la construction des appartements protégés. Des frais de garde-meubles des biens de personnes ayant été expulsées sont également pris en charge. Une aide au logement a été accordée à une personne sur demande de l'assistante sociale du CMS, ainsi que l'aide pour le paiement d'une concession funéraire. La Commune verse également des aides pour financer les transports en bus de personnes aux bénéfices de prestations complémentaires et qui sont dans une situation financière précaire. Une aide a également été versée à une famille qui n'avait pas les moyens de financer les entraînements de leur enfant sportif d'élite. Toutes les aides ne sont accordées qu'après un examen exhaustif des revenus. Des contacts sont à chaque fois pris avec le service social régional et le CMS pour les personnes dépendantes de ce service.

La Commission est satisfaite de la réponse.

15/2016 Où en est l'avancement du projet "quartier solidaire" ?

En 2015-2016, Pro Senectute a réalisé une analyse préliminaire. Depuis septembre 2016 et jusqu'en juin 2017, il est procédé au diagnostic communautaire. Cette étape a pour objectif une meilleure compréhension de la nature des difficultés présentes au sein d'une communauté afin d'identifier un potentiel de changement. Il interroge la

personne âgée dans son milieu de vie sous divers angles tels que la santé, la mobilité, l'habitat, etc...

Ce diagnostic fera l'objet d'un rapport qui permettra à la Municipalité de se prononcer sur la poursuite du projet. Le cas échéant, celle-ci sera proposée à la décision du Conseil communal par voie de préavis.

La Commission est satisfaite de la réponse mais maintient le thème.

16/2016 A quoi correspond la couverture du déficit réseau accueil de jour ?

La Commune verse des acomptes mensuels à hauteur du montant budgétisé. Une couverture de déficit est ensuite encore accordée lors du bouclage annuel des comptes de l'AAEE.

Ensemble avec les explications lors de la séance avec le municipal le 18 janvier 2017, la Commission est satisfaite des réponses. La question n'est pas maintenue.

M. Jean-Marc Baatard

Assainissement, collecteurs, déchets
Travaux, routes, voirie, éclairage public
Espaces verts, parcs et promenades, cimetière
Développement durable, cours d'eau, biodiversité

Observations maintenues par la Cogest 2015

03/2013 La Commission de gestion demande à connaître le bilan d'utilisation des quatre éco-points concernant les volumes récoltés (dont notamment le papier, le carton, le plastique), la fréquence des ramassages, les coûts d'exploitation et le véhicule dédié à cette tâche spécifique.

Le véhicule est utilisé tous les jours, ainsi que le véhicule Aebi multilift qui a amené 53'480 kg de déchets en 2016 à Tridel et 13'740 kg d'aluminium et fer blanc chez Metabader SA, uniquement ramassés par terre sans compter les moloks et containers mis à disposition des habitants. Les statistiques les concernant ne sont pas encore en notre possession. Nous avons constaté, courant 2016, que le repreneur de l'entreprise Faucherre n'avait pas respecté les accords nous liant. Les plastiques et les papiers-cartons, trop souvent souillés ou mélangés à d'autres déchets, ont été expédiés à Tridel et comptabilisés sans aucune mention de leur provenance. Le même repreneur, qui a emporté le marché public relatif à l'enlèvement des ordures ménagères a été remis à l'ordre et un contrôle précis et systématique de son travail mis en place. Des statistiques sur les six premiers mois de 2017 feront l'objet d'une communication au Conseil communal en septembre 2017.

La Cogest a dû constater l'absence de statistiques détaillées (types, quantité, charges). Les questions concernant le bilan quantitatif et financier n'ont donc pas pu trouver de réponses satisfaisantes.

La Cogest formule le vœu que le dicastère chargé de la gestion des déchets mette en œuvre rapidement un système permettant un suivi administratif régulier par l'analyse des décomptes détaillés et le contrôle du ramassage des déchets au porte-à-porte et aux éco-points. Le nouveau poste d'ingénieur en énergie et environnement créé en 2016 devrait permettre d'améliorer cette situation.

La Commission maintient le thème pour suivi.

07/2014 Est-ce que la Municipalité a pris des mesures afin de pallier aux incivilités dans les éco-points, étant donné les sommes considérables investies ?

Des tournées de surveillances sont organisées par la voirie. L'application de la nouvelle disposition légale permettant aux employés communaux de verbaliser va certainement améliorer la situation. Trois employés communaux supplémentaires ont été assermentés. Il a été décidé de supprimer la récolte des papiers-cartons dans les éco-points dès le début de l'année 2017.

La Commission prend note de ces explications mais maintient le thème pour suivi.

09/2014 Est-ce que nos éco-points sont suffisants pour le volume de déchets ?

Si la déchetterie était plus utilisée, ils seraient certainement suffisants. Les nouveaux quartiers qui vont se développer dans la Commune seront tous équipés d'un lieu de collecte des déchets, accessible aux habitants des environs.

La Commission est satisfaite de la réponse. La question se posera différemment suite à la nouvelle organisation. Le thème est maintenu.

11/2014 Pourquoi le chemin de l'Eglise en tant que chemin privé est-il encore déneigé ?

Ce chemin est emprunté par les enfants qui profitent du pédibus pour se rendre à l'école.

La Commission prend note de la réponse. Il n'est pas de sa compétence de définir les règles d'entretien des chemins privés. Elle ne maintient pas la question.

06/2015 Constatez-vous des changements visibles induits par le passage de l'ancienne déchetterie à la nouvelle déchetterie provisoire ?

Pour le moment, les statistiques de passage indiquent que la population a parfaitement intégré le changement. On ne constate pas de baisse particulière. Les tableaux de statistiques de DESA SA le confirment.

La Commission prend note de la réponse et ne maintient pas la question.

07/2015 Est-ce qu'il y a une amélioration de la qualité des tris aux éco-points ?

Non, au contraire ! Les incivilités ont plutôt tendance à augmenter. Plus de 67 tonnes de déchets récoltés hors des bennes. La plus grande partie des déchets récoltés dans les éco points doit être incinérée, car contenant trop de déchets « sauvages ». Une campagne d'information aura lieu cette année.

La Commission prend acte de la réponse et maintient le thème pour suivi.

08/2015 Que deviennent les déchets triés dans nos éco-points ainsi que dans notre déchetterie ? Bilan global, détaillé et financier.

Le Pet et les métaux repris par l'entreprise Bader ne nous coûte rien mais ne rapporte rien non plus. Un tri est nécessaire et le coût de celui-ci est à peu de chose près équivalent à celui du transport.

La plus grande partie des déchets récoltés est acheminée vers Tridel, la qualité du tri n'est pas suffisante.

Comme pour la question 03/2013, il ne nous est pas possible de produire un bilan global détaillé. Les détails feront l'objet d'une communication au Conseil communal en septembre 2017.

L'entreprise DESA SA ne fournissait pas les filières de traitement et d'élimination des déchets qu'elle a mis en œuvre. Une appréciation finale de la gestion n'est donc pas possible. La transparence sur les filières et les coûts d'élimination des déchets devrait évoluer favorablement en 2017 avec la reprise de la gestion de la déchetterie par la Commune de Lausanne qui certifie les filières de traitement utilisées.

La Commission partage le constat de la situation insatisfaisante et maintient le thème pour suivi.

Nouvelles observations

01/2016 Quel est le nouveau plan de gestion de la nouvelle déchetterie ? Quand prendra fin le contrat avec Desa SA ?

La nouvelle déchetterie est exploitée par Epalinges, qui a confié à Lausanne son désenclavement. Le contrat avec DESA a pris fin le 31 décembre 2016.

Pour diminuer les coûts et rationaliser l'exploitation de la déchetterie, et ce jusqu'à ce que la Commune atteigne le nombre d'habitants plafond, la population lausannoise des Râpes (Vers-chez-les-Blanc – Montblesson – le Chalet à Gobet) est accueillie à la déchetterie du Giziaux. Un contrôle informatisé des cartes d'accès permet de différencier les Palinzards des Lausannois et de facturer à la ville les montants correspondants à l'utilisation de la déchetterie par nos voisins.

Le désenclavement par Lausanne nous permettra d'avoir enfin un contrôle sur les quantités récoltées, les filières d'évacuation, les coûts et produits réels.

La Commission est satisfaite de la réponse et maintient le thème pour suivi.

02/2016 Est-ce qu'il y a un plan d'équilibre financier entre les différentes taxes et charges de la gestion des déchets ?

Tant que M. Prix n'autorisera pas la facturation de taxes permettant de couvrir les coûts de l'élimination des déchets, l'équilibre financier entre charges et taxes ne pourra pas être atteint. Les taxes doivent couvrir ces charges ; mais à Epalinges, nous savons que ces dernières sont élevées. Dès lors, il n'y a pas de miracle, si la vision de M. Prix reste telle qu'elle est, cet équilibre pourra peut-être être trouvé après amortissement complet du terrain et des infrastructures, soit dans... 30 ans (ou plus, si de nouveaux investissements conséquents doivent être faits).

La Cogest prends acte que l'équilibre financier de la gestion des déchets, exigé par loi fédérale sur la protection de l'environnement, n'est de loin pas atteint pour le moment. Avec la nouvelle déchetterie et une meilleure gestion des ordures ménagères et déchets, on devrait s'approcher de ce but malgré la contrainte de M. Prix qui limite la facturation de taxes.

La Commission maintient le thème pour suivi.

03/2016 Quelle est la fréquence du ramassage sur appel pour les personnes à mobilité réduite ou sans véhicule ?

Moins d'un appel tous les deux mois.

La Commission est satisfaite de la réponse.

04/2016 Quel est le résultat de l'étude du Bureau BBHN sur l'évacuation des eaux ?

Un préavis sera présenté cette année au CC pour réviser le règlement d'évacuation des eaux et fixer les nouvelles taxes auxquelles nous ne pourrons plus échapper.

La Commission est satisfaite de la réponse et laisse à la Municipalité et au Conseil communal le suivi de cette problématique.

05/2016 Est-ce que des mesures sont prévues pour résoudre les problèmes de rejets d'égouts dans les ruisseaux ?

Le bureau technique a entrepris un contrôle systématique des collecteurs privés susceptibles de polluer nos ruisseaux. Plusieurs raccordements non conformes ont été constatés et les propriétaires mis en demeure d'effectuer les travaux nécessaires.

La Commission est satisfaite de la réponse et maintient la question pour suivi.

06/2016 A-t-on déjà des résultats du diagnostic routier ?

Le rapport des investigations entreprises va nous permettre cette année d'entreprendre les travaux les plus urgents et de planifier les travaux à réaliser ces prochaines années.

Une rencontre entre le service technique et le bureau Infralab pour établir le bilan définitif de l'investigation aura lieu le 17 mai 2017. Le rapport final ne sera pas rendu public sur le site de la Commune, mais pourra être consulté par la Cogest et les Conseillers communaux.

La Commission est satisfaite de la réponse et laisse à la Municipalité et au Conseil communal le suivi de cette problématique.

07/2016 Qu'en est-il du « plan lumière » confié au Bureau Radiance ?

Un plan Lumière a bien été élaboré depuis 2015 et s'est organisé de la manière suivante ;

- *Le 18 janvier 2015, marche exploratoire nocturne, qui a fait l'objet d'un retour (remarques et analyses des participants à la marche)*
- *Acte I, avril 2015, le diagnostic*
- *Acte II, juin 2015, le concept*

Ces trois premières phases permettent de mettre en lumière des secteurs ou sites de projets différents, via un diagnostic qui permet d'élaborer un concept.

Aujourd'hui, c'est à nous de donner l'impulsion afin de « lancer » les procédures de projets sur chaque site selon nos priorités, l'état de nos finances.

- *Acte III, les projets*

Actuellement, deux projets sont à l'étude :

- *La RC 601, Rte de Berne, 2015*
- *La Croix-Blanche, 2016*

Depuis le 1 janvier 2016, nous collaborons avec la Ville de Lausanne, SIL, via un contrat, pour l'entretien de nos candélabres. Ainsi, en 2016, toutes les têtes de candélabres palinzardes ont été changées. Ces changements respectent déjà une part du concept, notamment pour les températures des éclairages utilisées à travers la Commune.

La Commission est satisfaite de ces éclaircissements...

08/2016 Quelles sont les mesures entreprises pour lutter contre les plantes invasives ?

Des tous-ménages ont été envoyés, des dossiers ont été mis en ligne sur le site de la Commune, des lettres sont envoyées aux citoyens qui ont été dénoncés par des voisins ou lors d'un contrôle routinier effectué par le Service des parcs et promenades et par le secteur environnement et nature.

Sur les parcelles communales, des contrôles sont faits plusieurs fois par année pour éviter toute repousse. En forêt, des arrachages sont effectués par le Service des forêts et la PC.

Une réflexion est en court pour répertorier ces plantes, assurer un contrôle et un suivi. Monsieur Pitteloud du secteur environnement et nature qui inclut le Service des parcs et promenades a déjà commencé ce travail, par le biais d'une application sur smartphone de l'entité INFOFLORA.

La commission est satisfaite de la réponse

09/2016 Est-ce qu'il y a une réflexion sur l'installation et l'entretien de bancs sur le territoire de la Commune, notamment dans la partie basse du cimetière ?

Une réflexion est en cours pour mettre en place à Epalinges le système des bancs commémoratifs. La pratique n'est pas courante en Suisse, elle relève plutôt de la tradition anglo-saxonne.

En effet, au Royaume-Uni par exemple, les parcs et espaces publics sont particulièrement bien équipés en bancs. Le plus souvent ornés d'une petite plaque commémorative, portant un message « en mémoire de » tel ou tel, de la part d'un ou plusieurs de ses proches. Après la perte d'un être cher ou à l'occasion de l'anniversaire de sa disparition, n'importe qui peut acheter un banc, et le dédier à la personne à laquelle il souhaite rendre hommage en choisissant un emplacement pertinent et en faisant graver le message de son choix sur la plaque qui y sera fixée. En plus de rendre un hommage à la personne disparue, il contribue à l'équipement en bancs publics.

La Commission est satisfaite de l'évolution de ce point et ne maintient pas la question.

10/2016 Comment sera appliqué l'entretien différencié des talus en bordure de route en vue de favoriser la biodiversité ?

L'entretien différencié est déjà appliqué en ce qui concerne le talus entretenu par le Service des parcs et promenades (moitié du talus de la Croix-Blanche). Il est fauché tardivement pour permettre à la faune et la flore de se régénérer et de perdurer. Il est fauché à des hauteurs différentes pour favoriser la reprise des plantes à rosette vivace. Les foins sont évacués pour appauvrir le sol, ce dont les plantes sauvages, parfois rares, ont besoin. Très peu d'intrants interviennent sur ce talus, si ce n'est des bulbes de récupération palinzards et une fine couche de terre, de récupération elle aussi, pour les recouvrir. Par souci environnemental et conformément au principe de durabilité, des faux à main ont été achetées et des cours de fauche seront donnés aux collaborateurs du Service des parcs et promenades

La Commission est satisfaite de la réponse pour les prestations du service parcs et promenades mais maintient la question en ce qui concerne la voirie (gestion des coupes par la voirie).

11/2016 Dans le rapport de gestion de la Municipalité 2015, il est question d'une nouvelle stratégie de gestion des déchets qui est en cours d'élaboration et qu'une communication sera faite en 2016. Qu'en est-il ?

Suite aux incivilités rencontrées avec les éco points, la Municipalité a été obligée de retirer la récolte du papier/carton et plastique. Si majoritairement les conteneurs contiennent du papier/carton, un certain nombre d'indélicats déversent d'autres matériaux. Ce qui fait qu'au lieu de rapporter de l'argent, nous devons payer pour son élimination à Tridel. Un tout ménage avec le descriptif du matériel général à trier, l'agenda des ramassages ainsi que l'annonce concernant les éco-points sera envoyé à la population.

La Commission de gestion constate que "retirer la récolte de papier/plastique" peut être admis comme mesure nécessaire, mais pas comme une "nouvelle stratégie" satisfaisante ! Toutefois, la question n'est pas maintenue.

M. Bernard Krattinger

Aménagement du territoire, urbanisme
Patrimoine immobilier, bâtiments administratifs, refuges, salle de spectacles,
Domaines, logement, forêts, vignes
Energie

Observations maintenues par la Cogest 2015

07/2011 Quelle est l'approche de la Municipalité pour préserver les cheminements piétonniers, par exemple entre La Biolleyre et Montéclard ?

Comme déjà indiqué à la Commission de gestion 2015, la Commune est dotée d'un réseau piétonnier maillé et sécurisé, la majorité des axes routiers communaux est équipée de trottoirs et les traversées piétonnes ne présentent pas de problèmes importants. Pour améliorer la sécurité des piétons, la Municipalité engagera les moyens nécessaires pour réaliser les mesures prévues par le plan directeur communal de mobilité (PDCMob), notamment par la réalisation de nouveaux trottoirs (prolongement du trottoir au chemin de la Girarde en 2017-2018 – création d'un trottoir sur le premier tronçon du chemin du Chaugand dans la foulée).

Dans le secteur du Cloalet, l'amélioration de la liaison Biolleyre – Montéclard se concrétisera lors de la réalisation d'un cheminement de mobilité douce praticable en tout temps et par la création d'une passerelle de mobilité douce par-dessus la route de Berne reliant la Croix-Blanche aux quartiers du secteur « Cloalet-Montéclard-Biolleyre-Polny »

La Commission est satisfaite de la réponse mais le thème des chemins piétonniers est maintenu.

21/2014 Réponse du Canton pour la liaison rond-point sur la route de Berne et le parking du centre commercial de la Croix-Blanche.

La liaison entre le nouveau rond-point sur la route de Berne et le parking communal de la Croix-Blanche a été mise à l'enquête conjointement avec celle, effectuée du 17 juin au 18 juillet 2016, concernant le projet de requalification de la RC 601 – tronçon Croisettes / Chalet-à-Gobet.

La Commission est satisfaite de la réponse.

22/2014 Avancement de l'étude de réaménagement de la place des Croisettes ?

Une reprise de cette étude reste conditionnée aux décisions qui doivent être prises par les TL et les partenaires du PALM au sujet de la réalisation du tiroir du M2.

Une surface destinée à la réalisation de places de dépose sur la parcelle 104 (ex propriété Faucherre) est d'ores et déjà réservée au Sud de cette parcelle. Concernant la mise à disposition de cet espace de « stationnement », une convention entre la

Commune et le propriétaire du terrain sera conclue lors de l'octroi du permis de construire pour la réalisation d'un nouveau garage BMW.

La Commission est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.

23/2014 Existe-t-il un plan démographique (population cible) ?

La Commune n'a pas établi de plan démographique. La Municipalité s'est toutefois dotée d'un tableau des quartiers en cours de développement ou en voie d'adoption. Entre 2017 et 2025, la population Palinzarde devrait augmenter d'environ 1'500 habitants, et d'environ 155 nouveaux emplois (Biopôle non compris)

La Commission prend note de la réponse mais maintient le thème pour suivi.

01/2015 Quelles sont les conséquences concrètes qui découlent du PALM pour Epalinges ?

Les aspects concrets en lien avec le PALM concernant Epalinges se déclinent dans le cadre du Schéma directeur centre Lausanne (SDCL) regroupant les Communes de Lausanne et d'Epalinges. Y sont traitées principalement les problématiques d'urbanisation, de densification et de mobilité comme par exemples : le périmètre compact du PALM, le prolongement du M2, la création de pistes ou bandes cyclables sur le réseau communal, le réaménagement de la route de Berne.

Concrètement, à l'intérieur du périmètre compact du PALM localisé sur Epalinges, la programmation du potentiel d'accueil du PALM 2016 (Horizon 2030) a répertorié les différentes mesures d'urbanisation prioritaires qui devraient permettre d'accueillir les nombreux nouveaux habitants attendus dans le canton et dans l'agglomération lausannoise. Pour Epalinges, les mesures d'urbanisation retenues concernent d'une part les plans de quartier d'ores et déjà acceptés par le Conseil communal et validés par le Canton, soit : « Les bosquets du Giziaux » (168 nouveaux habitants et 32 nouveaux emplois) – « La Bodevenaz 2 » (62 nouveaux habitants et 20 nouveaux emplois*) – « Le Grand-chemin Nord » (80 nouveaux habitants et 40 nouveaux emplois*), et d'autre part, ceux déjà soumis à l'enquête publique et qui seront proposés prochainement à l'adoption du Conseil communal, soit : « Le Closalet » (365 nouveaux habitants et 45 nouveaux emplois*) – « Les Planches/Montblesson » (298 nouveaux habitants et 6 nouveaux emplois*) – « La Girarde » (76 nouveaux habitants et 12 nouveaux emplois*), soit un total de 1'049 nouveaux habitants et 155 nouveaux emplois*.*

(* estimation)

Les autres bénéfiques résultant du PALM sont principalement liés au financement d'infrastructures destinées à la mobilité. On peut citer la requalification de la RC 601 (modération du trafic, sécurisation des accès, création de trottoir mixte piéton + cycle, piste cyclable, réduction des nuisances sonores...), la création de nouvelles bandes cyclables sur plusieurs tronçons du réseau routier communal, l'augmentation des cadences du M2, notamment avec la réalisation d'un tiroir aux Croisettes.

La Commission prend acte de la réponse et maintient le thème pour suivi.

04/2015 Quelle est la cohérence entre tous les plans de quartier ? Existe-t-il un risque vu l'afflux de plans de quartier que l'on perde la vision globale du développement de la Commune ?

Tous les plans de quartier adoptés ou à adopter sont réservés à l'habitation et aux activités compatibles avec celle-ci.

A propos de la vision globale du développement de la Commune, le projet d'aménagement du territoire d'Epalinges a des orientations cohérentes et parfaitement en phase avec les dispositions du plan directeur communal (PDCom) et du plan général d'affectation (PGA) ainsi qu'avec les législations et réglementations supérieures du canton et de la Confédération.

Le PDCom adopté en 2000 par le Conseil communal précise, définit et arrête la politique d'aménagement pour les 15 années suivantes. C'est donc notamment en conformité avec ces orientations qu'ont été élaborés les différents plans de quartier adoptés par le Conseil communal, ainsi que ceux qui devraient encore être approuvés prochainement.

La politique d'aménagement du territoire conduite par la Municipalité contribue à la promotion d'une densification qualitative de toutes les zones à bâtir de la Commune pour faire d'Epalinges une cité conviviale, avec des centralités mieux aménagées, des zones résidentielles et des quartiers attractifs, des espaces publics attrayants et une mobilité maîtrisée, en conformité avec son programme de législature 2016 – 2021.

La Commission prend acte de la réponse, mais maintient le thème pour suivi.

Nouvelles observations

01/2016 Etant donné la surcoupe de bois entre 2014 et 2016, quelles sont les mesures prévues pour rééquilibrer la situation ?

En 2015, pour compenser les surcoupes des précédentes années dues aux nombreuses coupes de sécurité qu'il a fallu effectuer sur différentes parcelles communales et à l'exploitation de nombreux chablis épars sur l'ensemble du territoire, il n'avait été planifié que deux coupes de bois (aux Montenailles et à

l'Essert), pour un total de 294 m³. Toutefois, au total c'est 621 m³ qui ont été coupés. (Surcoupe de 61 m³ par rapport aux possibilités prévues par le plan de gestion). Ces coupes supplémentaires sont toutes liées à des causes naturelles (glissements de terrain et chalarose du frêne) ou correspondent à des coupes de sécurité.

Pour la période 2016 – 2017, pour compenser les surcoupes des années précédentes, les possibilités de coupes ont été limitées à 350 m³, alors que Le volume exploitable prévu par le plan de gestion des forêts se monte à 560 m³ par année.

La Commission est satisfaite de la réponse et retire la question.

02/2016 Quelle est la politique globale de la Commune en matière de glissements de terrain ? Est-ce que les zones à risque sont répertoriées ? Si oui, quels sont les moyens de protection prévus ?

Les cartes des dangers naturels ont été mises à jour en 2016. Aucun danger important n'est répertorié sur le territoire communal, hormis des zones de glissements lents ou peu actifs. Il n'est guère possible de prévenir ces glissements, car ils se déclenchent parfois suite à des périodes répétées de fortes précipitations difficiles à prévoir.

La Commission est satisfaite de la réponse.

03/2016 Est-ce qu'il y a des forêts privées ? Comment et par qui sont-elles exploitées ?

La surface totale des forêts privées sises sur le territoire de la Commune d'Epalinges (y compris quelques parcelles propriété de l'Etat de Vaud) est de 37 hectares. L'exploitation de ces parcelles est confiée à des entreprises forestières privées, sous la surveillance du garde forestier et de l'inspection cantonale des forêts.

Cependant, ces forêts privées ne sont, pour la plupart, pas exploitées. Le plus souvent, lorsque des travaux y sont effectués, c'est uniquement, suite à l'intervention du garde forestier, pour éliminer un danger ou prévenir la propagation des maladies et problèmes parasitaires des arbres.

La Commission est satisfaite de la réponse.

04/2016 Quels changements l'application de la LAT impose-t-elle à la Commune, à tous niveaux, en matière de diminution de zones à bâtir et en fonction de l'augmentation de la population telle que prévue ?

La révision de la LAT, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, résulte d'une volonté populaire. Elle a été adoptée par 25 cantons sur 26 et le peuple l'a acceptée à 62,9% (57,3% à Epalinges). Elle introduit plusieurs éléments nouveaux concernant le

dimensionnement de la zone à bâtir. Elle stipule notamment que le développement de l'urbanisation doit se faire vers l'intérieur du milieu bâti et que celui-ci doit être compact.

Pour Epalinges, cette disposition s'applique à la zone inscrite à l'intérieur du périmètre compact. Ainsi, tous les plans d'aménagement et projets immobiliers développés pour des terrains sis à l'intérieur du périmètre compact du territoire communal ont été conçus conformément aux dispositions légales supérieures de l'Etat de Vaud : Plan directeur cantonal (PDCn) - Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) - projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et de la Confédération : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

Tous les plans de quartier et plans partiels d'affectation situés à l'intérieur du « périmètre compact du PALM » respectent les dispositions légales fédérales et cantonales, et notamment celles du Plan Directeur cantonal - volet stratégique - entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011 - qui définit comment doit être appliquée, dans le canton de Vaud, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, à savoir :

« Le Canton vise à maintenir le poids démographique des centres cantonaux, régionaux et locaux en stimulant et en facilitant l'urbanisation dans le territoire déjà urbanisé et bien desservi par les transports publics.

Dans les centres, la création de nouvelles zones à bâtir et la densification des zones à bâtir existantes sont encouragées, sans seuil maximal prédéfini, dans le respect du droit en vigueur.

Les projets d'agglomération identifient les Communes qui appartiennent à l'agglomération ainsi que le périmètre à considérer comme un centre cantonal (périmètre compact).»

La révision en cours du plan directeur cantonal et de la partie « aménagement » de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ne bouleverse pas cette disposition du PDCn. Seul l'absence de seuil maximal prédéfini devrait être modifié et remplacé par une densification maximale (1.8 pour l'agglomération Lausanne-Morges, ce qui correspond à une augmentation de population d'env. 80'000 habitants d'ici 2030).

La LAT introduit également une nouvelle disposition indiquant que les zones à bâtir excédentaires doivent obligatoirement être réduites.

Pour Epalinges, cette disposition ne concerne que la zone hors périmètre compact du PALM. Dans ce secteur, le dimensionnement de la zone à bâtir devra être revu à la baisse. C'est notamment cette problématique qui contraint aujourd'hui la Commune d'Epalinges, à l'instar de nombreuses Communes vaudoises, de réviser son Plan Directeur Communal (PDCoM), son Plan Général d'Affectation (PGA) et son Règlement (RPGA).

La Commission prend acte de la réponse et maintient le thème pour suivi.

05/2016 Qu'en est-il de l'avancée du plan directeur localisé des Croisettes ?

Le projet prend forme, notamment sur les aspects en lien avec le redimensionnement et l'aménagement du domaine public (création d'une zone de rencontres s'étirant de façade à façade sur toute la longueur du chemin des Croisettes) et concernant la densification du quartier sur le court terme et sur le moyen/long terme.

Le PDL devrait être soumis à l'examen du SDT à la fin du 1^{er} semestre 2017.

La Commission est satisfaite de la réponse mais maintient le thème pour suivi.

06/2016 La Commission constate que les montants de location pour les refuges sont élevés alors que les prestations en équipement sont minimales. Est-il possible d'améliorer l'accueil ?

Comme déjà indiqué à la Commission de gestion 2015, les modifications des conditions de location des refuges ont été jugées indispensables, d'une part pour remédier aux nombreuses plaintes des utilisateurs de ces locaux, et d'autre part, pour réduire les heures supplémentaires effectuées par les concierges durant les fins de semaine pour nettoyer les refuges.

L'organisation des locations durant les fins de semaine a été modifiée afin d'améliorer les nettoyages de ces locaux entre deux locations successives. Pour ce faire, une entreprise se charge dorénavant de contrôler et le cas échéant d'améliorer les nettoyages entre chaque changement de locataire durant les week-ends. L'entreprise de nettoyage est donc garante, lors des week-ends, de la bonne exécution du nettoyage entre deux locations. Par contre, si le locataire n'a pas respecté ses engagements, le coût du nettoyage effectué par l'entreprise privée lui sera intégralement facturé.

L'augmentation des prix des locations des refuges depuis 2015 est donc liée à l'entretien de ceux-ci entre chaque location. Les prix pratiqués à Epalinges sont comparables à ceux appliqués dans plusieurs Communes de la région pour des prestations analogues : Lausanne : refuge des Saugealles 250.- Fr / Sauvablin 230.- et 300.- Fr – Cugy : refuge 180.- Fr / cabane du foot 200.- Fr – Cully : refuge 150.- Fr – Froideville : stand de tir 175.- Fr – Lutry : refuge 180.- Fr – Jorat-Menthue : Riond-Bosson 260.- Fr / Croisée 220.- Fr – Pully : Refuge 200.- Fr)

La Commission prend note de la réponse tout en maintenant le constat que le rapport qualité prix n'est pas toujours favorable pour les Palinzards, toutefois elle ne maintient pas l'observation.

07/2016

Le label Cité énergie apporte-t-il un plus à la Commune d'Epalinges ? La population est-elle informée et comment ?

La démarche de labélisation «Cité de l'énergie» de la Commune d'Epalinges est en cours depuis 2013, et vise une labélisation en 2018.

Outre la démarche qui permet d'appuyer la Commune dans le cadre de la gestion de sa politique énergétique et de développement durable au moyen d'outils méthodologiques et de suivi, la démarche de labellisation «Cité de l'énergie» propose de nombreux atouts, comme par exemple :

- *La qualité de vie et de l'habitat s'en trouve améliorée par des mesures planifiées et coordonnées sur le développement territorial pour réduire les émissions polluantes et sonores, les consommations d'énergie, ou le trafic routier ;*
- *L'impact des transports sur la santé, la sécurité, le confort et les consommations d'énergie est mieux géré et des mesures d'amélioration sont planifiées, en privilégiant une offre attractive de transports publics, des chemins plus sûrs, une modération du trafic et des déplacements individuels plus durables (développement de la mobilité douce – incitation à l'utilisation de véhicules électriques...);*
- *La démarche encourage le développement des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique des bâtiments de la Commune, mais aussi des propriétés privées. Un fonds communal d'efficacité énergétique et de développement durable permettra de passer de l'intention à l'action. Ainsi, la Commune crée également des conditions favorables à l'innovation et aux initiatives locales ;*
- *Sur le plan financier, un management énergétique durable au sein de la Commune permet de dépenser intelligemment selon les priorités et l'impact coût/bénéfice ;*
- *Sur le plan marketing, la Commune montre qu'elle pense à demain et rayonne par sa volonté et ses actions pour un environnement plus sain.*

Concernant l'information à la population, c'est le délégué à l'énergie récemment engagé qui assurera la communication sur l'évolution de la politique énergétique et les actions en cours. Les médias utilisés seront notre site internet, notre journal «le Palinzard», ainsi que notre page Facebook. Des événements ponctuels comme la semaine de la mobilité seront également l'occasion de partager les retombées des mesures en cours et d'être à l'écoute des besoins et des nouvelles initiatives des habitants ou associations.

La Commission prend acte de la réponse et maintient le thème pour suivi.

08/2016

Quelle est la gouvernance du PALM ? Comment sont désignés les membres du Copil ? Sachant qu'Epalinges est la seule Commune de la région lausannoise à ne pas être représentée dans le Comité de pilotage, comment se fait-elle entendre et défendre ses intérêts ?

Le Comité de pilotage du PALM (COPIL)

Dans la convention de février 2007, le COPIL est défini comme le maître de l'ouvrage de la mise en œuvre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM). En tant que responsable politique du projet, il décide des orientations principales des études et des chantiers transversaux, des cahiers des charges à la définition de la mise en œuvre et de leur financement.

Le Canton, agissant au nom du COPIL, constitue l'unique interlocuteur de la Confédération.

Le Comité de pilotage politique (COPIL) est constitué de onze membres: deux représentants du Conseil d'Etat, un représentant par secteur (5 secteurs), un représentant de Lausanne et un de Morges, et un représentant de chaque association régionale concernée (Lausanne Région et Région Morges). Les représentants politiques peuvent se faire accompagner d'assistants techniques, sans voix délibérative. Le Comité de pilotage est présidé par l'une des deux Conseillères d'Etat membres du COPIL. Une co-présidence est également possible.

Membres du COPIL - Etat au 01.07.2016

Représentants du Conseil d'Etat :

- Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du département du territoire et de l'environnement (DTE), Co-Présidente et
- Mme Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), Co-Présidente

Représentants des schémas directeurs (secteurs) :

- M. Grégoire Junod, syndic de Lausanne et président de Centre Lausanne (SDCL)
- M. Gil Reichen, syndic de Pully et président de l'Est lausannois (SDEL)
- M. Jean-Pierre Sueur, syndic du Mont-sur-Lausanne et président du Nord lausannois (SDNL)
- M. Eric Linn, municipal à Tolochenaz et vice-président du Schéma directeur de la région morgienne (SDRM)
- Mme Claudine Wyssa, syndique de Bussigny et présidente de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)

Représentants des villes :

- Mme Florence Germond, municipale, Ville de Lausanne
- M. Jean-François Clément, syndic de Renens

Représentants des associations régionales :

- M. Gustave Muheim, président de Lausanne Région et syndic de Belmont-sur-Lausanne
- M. Vincent Jaques, président de Région Morges et syndic de Morges
- Ainsi, la Commune d'Epalinges, membre du Schéma directeur centre Lausanne (SDCL), est représentée au COPIL par le Président du SDCL.

Schéma directeur Centre Lausanne (SDCL)

Le schéma directeur Centre Lausanne (SDCL) est le résultat d'un regroupement volontaire des Communes de Lausanne et d'Epalinges, qui partagent des intérêts et des objectifs conjoints.

L'échelon intercommunal, représenté par le schéma directeur (SDCL), se situe à mi-chemin entre les niveaux institutionnels du Canton et des Communes. L'importance croissante d'enjeux partagés à l'intérieur d'un territoire nécessite de mettre en œuvre divers degrés de gouvernance intercommunale qui jouent une fonction de relais entre les planifications (proche des autorités) et les réalisations (proche du terrain et des acteurs).

Le SDCL comprend deux Communes, Lausanne et Epalinges.

La Commune d'Epalinges est représentée au sein du SDCL par son Syndic, le Municipal en charge de l'aménagement du territoire et le Chef des services technique et de l'urbanisme.

Abritant la principale ville-centre de l'agglomération, le Schéma Directeur Centre Lausanne assume des fonctions particulières en matière de transport, de service, de culture, etc.

La Commission prend note de la réponse tout en constatant que la Commune d'Epalinges n'est que faiblement représentée, toutefois la question n'est pas maintenue.

M. Maurice Mischler

Administration générale, informatique, personnel communal
Finances
Activités culturelles
Cultes
Communication

Observations maintenues par la Cogest 2015

32/2014 Existe-t-il une vision de professionnalisation du service RH par l'engagement d'une personne à l'instar d'autres Communes ayant le même nombre de collaborateurs équivalent plein temps ?

Oui, un poste de responsable du personnel est prévu dans le budget 2017, son engagement est prévu le 1^{er} juillet 2017. Nous sommes en train de travailler sur son cahier des charges.

La Commission prend acte de la réponse et maintient le thème pour suivi (voir aussi observation 08/2016).

Nouvelles observations

01/2016 Comment la Commune d'Epalinges est-elle représentée dans l'association Lausanne Région ? Comment et à quelle fréquence sont remontées les informations au Conseil communal.

M. Mischler représente la Commune à l'assemblée générale et dans les réunions du secteur Est de l'association. Il est aussi membre de la commission pour le développement économique et de la sous-commission « développement économique et conditions cadre ».

M. Jolliet est dans la commission « formation emploi jeune » et dans la commission « senior ».

M. Baatard est dans la commission « déchets ».

M. Monod est dans la commission « activités sportives ».

M. Krattinger est dans la commission « transport » et dans la commission « territoire et équipement ».

Le Conseil communal est tenu au courant des points essentiels liés à Lausanne Région via le Rapport de gestion de la Municipalité.

La Commission prend note de la réponse tout en constatant que la Commune d'Epalinges n'est que faiblement représentée, toutefois la question n'est pas maintenue.

02/2016 La Commission de gestion constate que la Commission permanente de politique régionale n'a pas siégé depuis 5 ans. Pourquoi n'est-elle jamais convoquée, alors qu'elle doit faire un rapport annuel au Conseil ?

Une commission du Conseil communal se gère elle-même. La commission permanente de politique régionale aurait pu être par exemple désignée par le bureau comme commission ad hoc pour le préavis concernant le centre intercommunal de Glace de Malley.

La Municipalité peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, convoquer une Commission pour étudier un sujet qui la concerne. Une telle opportunité ne s'est pas fait ressentir

Enfin, le président de cette commission peut à tout moment la convoquer s'il le désire.

La Commission prend note de la réponse, en particulier qu'il appartient au CC et à son Bureau d'activer la Commission permanente de politique régionale. La question est maintenue pour suivi.

03/2016 Ou en est-on dans le développement de la cyberadministration à Epalinges ? Quels ont été les projets réalisés ou mis en œuvre en 2016 ?

La cyberadministration est en pleine mutation au niveau cantonal. Il y a enfin des désirs d'uniformisation qui semblent commencer... Dès lors, nous sommes dans l'attente d'informations à ce sujet. En effet, il n'est pas cohérent que chaque Commune se lance dans des travaux de développement(s), étant entendu que la cyberadministration doit permettre d'apporter des facilités aux habitants de l'ensemble des Communes vaudoises, voire suisses (pas certain néanmoins que ça puisse être possible à un tel niveau... il est déjà si difficile de trouver des consensus dans un seul canton...). Le canton planche actuellement sur un identifiant unique sécurisé, qui permettrait à chaque habitant de n'avoir qu'un seul identifiant lui permettant d'accéder à l'ensemble des données à fournir. Il semble néanmoins que ce ne soit pas encore exactement pour demain.

Au niveau de la Commune d'Epalinges, sur le site www.epalinges.ch, il est possible de trouver et d'imprimer les documents liés aux arrivées, aux départs ainsi qu'aux changements d'adresse à l'intérieur d'Epalinges. D'autre part, le formulaire nécessaire à annoncer/inscrire des chiens se trouve également sur le site.

Un système de gestion électronique des documents est actuellement en phase de mise en place. De nombreux acteurs y participent, sachant que quasi tous les services de l'administration sont concernés. Selon le planning, il devrait être opérationnel en mai 2017.

La Commission prend acte de la réponse et maintient la question pour suivi.

04/2016 Comment l'Administration gère-t-elle la sécurité informatique (sécurité des systèmes et des informations, séparation des fonctions, contrôle d'accès, sauvegarde, continuité des systèmes et plans de secours, gestion des changements/développements, support/dépendance) ?

*La sécurité informatique est gérée à l'interne, par le biais d'un firewall physique et d'un anti spam performant, au moyen de hardwares et softwares gérés par OFISA Informatique SA. Les sauvegardes sont effectuées quotidiennement sur bandes **et sur disques**, dans deux endroits distincts (Bourse communale et sous-sols de la Maison de Commune) ; de plus, une sauvegarde hebdomadaire de l'ensemble des données est également effectuée sur bandes. Nous avons pu tester de l'efficacité de ce système lors d'une intrusion d'un virus dit « ransomware » en ne perdant que quelques heures de travail dans un seul Service d'où le virus est parti. Les contrôles d'accès, la sécurité et les développements sont assurés par la Bourse communale et OFISA Informatique SA. Nous disposons d'un répondant extrêmement efficace et réactif qui intervient très rapidement, à la demande ou, en tous cas, une fois toutes les deux semaines. Les mises à jour, le support et les installations sont assurés selon la même procédure.*

La Commission est satisfaite de la réponse.

05/2016 La Commission de gestion constate que les documents de la Commune sont des PDF scannés. Est-il prévu de transformer directement les documents en PDF, permettant d'utiliser l'option de recherche par mots clés et faciliter ainsi l'accès de l'information au public ?

Le secrétaire municipal porte à notre connaissance que, désormais, tous les PDF avec la signature de la Municipalité seront enregistrés en format texte, facilitant ainsi le travail de recherche.

La Commission prend note de la réponse et maintient l'observation pour suivi.

06/2016 La Cour des comptes recommande dans son rapport du 29 juin 2011 que les Communes de 10'000 habitants et plus devraient disposer d'un système de contrôle interne des processus financiers de niveau standardisé (niveau 3), y compris certains éléments de conformité. Elles devraient soumettre leurs comptes annuels au contrôle ordinaire par un expert-réviseur agréé. Qu'en est-il à Epalinges qui est proche de ce seuil ? La Municipalité a-t-elle établi la cartographie des risques de la Commune et pris les mesures nécessaires ?

Le système de contrôle interne (ou SCI) est d'ores et déjà fonctionnel ; toutefois, il n'est pas cartographié et documenté. Ceci nécessite des moyens conséquents, ainsi qu'un suivi qui demande également du temps et des ressources... que nous n'avons malheureusement pas à disposition. Mais les comptes communaux sont d'ores et déjà audités par un expert-réviseur agréé (BDO SA) depuis de nombreuses années (il n'a

pas été attendu que la cour des comptes le mentionne). Dans ses conclusions (comptes 2015), BDO SA estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former leur opinion d'audit abordant le SCI, les fraudes et les éventuelles erreurs, et la conclut en indiquant que les comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes.

La Commission prend note de la réponse et ne maintient pas la question.

07/2016 La Commission de gestion a été interpellée par un article du Régional (N° 823 du mois d'octobre 2016) au sujet de l'assurance maladie. Comment sont négociés les contrats d'assurance maladie ? Quelle est la part assurée auprès de la SUVA ?

*L'article du Régional dont il est question fait état des **assurances communales** et non pas de l'assurance maladie (chose que nous ne gérons, fort heureusement..., pas encore). Il reflète que les grandes Communes ne font pas nécessairement d'appels d'offres lors de renouvellements de contrats d'assurances arrivant à échéance. Ce n'est donc pas uniquement en relation directe avec la question elle-même...*

Mais je peux citer les propos du Boursier communal d'Epalinges, ressortant de l'article en question : « Notre assureur connaît l'historique complet de nos différents dossiers et il l'assume pleinement, raison pour laquelle les primes proposées le sont à des tarifs extrêmement concurrentiels. Comme il dispose d'un portefeuille complet, cela lui permet de reporter certains risques et, par-là, certains coûts, pour offrir des primes plus basses. L'ensemble des primes payées permet à l'assureur de couvrir certaines prestations qui ne pourraient pas être assumées si nous n'avions qu'une typologie de couverture chez un assureur, puis une autre chez un autre et ainsi de suite. De plus, sur les marchés publics, tout est bien plus complexe. Lors de chaque renouvellement, la Commune procède à un appel d'offres auprès d'assureurs de la place ; les offres reçues sont ensuite comparées et soumises à la Municipalité pour décision de renouvellement ou changement. »

*Les contrats d'**assurances de personnes** (et non pas maladie...), au même titre que tous les autres, sont négociés comme indiqué ci-dessus, c'est-à-dire par appels d'offres gérés à l'interne, puis comparés et soumis à la Municipalité pour décision.*

Les employés assurés auprès de la SUVA sont les employés des services externes (voirie, parcs et promenades, forêts).

La Commission est satisfaite de la réponse.

08/2016 Est-ce qu'il y a une évaluation de la satisfaction du personnel indépendante de la hiérarchie, à l'instar de Pully (Préavis 17/2014) ?

Non, une telle enquête n'a jamais été menée à Epalinges. Il est précisé que la Commune de Pully a effectué cette enquête dans le cadre de la mise à jour du règlement du personnel communal et nouvelle échelle des salaires. Sachant qu'il est

question que le statut du personnel communal soit revisité durant la présente législature, il n'est pas impossible qu'une telle enquête soit effectivement réalisée le moment venu.

La Commission prend note de la réponse et observe :

La Commission a eu écho d'un certain malaise qui traverse une partie du personnel communal. Les personnes interrogées ne l'ont toutefois pas confirmé. Une enquête à ce sujet dépasse largement les compétences de la Cogest.

Elle a néanmoins identifié des lacunes concrètes suivantes dans le domaine de la gestion du personnel communal :

- **Absence d'entretien systématique d'évaluation pour tout le personnel communal.**
- **Absence d'enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de la Commune.**

Elle a pris bonne note que la Municipalité a entrepris les démarches pour l'engagement d'un responsable de personnel à partir du 1^{er} juillet.

La Commission formule néanmoins la recommandation de mandater rapidement un organisme externe pour mener une enquête de satisfaction indépendante afin de lever tout doute à ce sujet. Les résultats de cette enquête pourront être communiqués à Commission de gestion 2017.

La Commission maintient le thème pour suivi.

09/2016

Part au déficit du trafic d'agglomération : Comment se détermine la participation d'Epalinges – coefficient de desserte ? Quelle vision a-t-on sur la gestion des TL (efficience, efficacité ?) – pourquoi s'obstine-t-on à faire tourner des bus avec remorques quasi-vide durant toute la journée ? – les bornes à ticket du type des Biolleyres sont illisibles et incompréhensibles – pourquoi l'arrêt ne dispose-t-il pas d'un couvert ?

La loi sur la Mobilité et les transports publics (LMTP) fixe les modalités de participation.

Il y a d'abord la participation au transport régional. Le canton de Vaud est réparti en 7 régions. Epalinges fait partie du Bassin 5 (Lausanne-Echallens-Oron). La répartition se fait en fonction du nombre d'habitants et de la qualité de la desserte (Epalinges : 9185 et 1). Sa somme définitive pour Epalinges en 2016 est de CHF 730'975.75. Ensuite il y a la participation au transport urbain. Le calcul se fait pour 1/3 en fonction du nombre d'habitants et pour 2/3 en fonction des kilomètres parcourus. Pour Epalinges, la somme totale en 2016 devrait être de CHF 2'456'500.- (pas encore de décompte final).

La Commune a régulièrement des séances (env. une fois par année) avec des membres de la direction des TL. D'autre part, la participation de la Commune au conseil d'administration des TL permet de gérer les divers points spécifiques à Epalinges (arrêts de bus, nom des arrêts, lignes aérienne,...)

Certains bus sont obligés d'avoir des remorques en période de grosse affluence (période et horaires scolaire). Aux autres heures, il y a moins de demandes, mais il serait contre performant de faire rentrer le bus aux heures plus creuses et le faire revenir aux heures pleines (en terme de déplacement et de personnel). L'arrêt de Biolleyre n'a pas de couvert, mais il est envisagé d'en construire un, pour autant que la place le permette.

La Commission prend note de la réponse et ne maintient pas la question.

10/2016 Comment est gérée la distribution des cartes journalières CFF ?

Les cartes journalières CFF sont distribuées par la Bourse communale, contre présentation d'une pièce d'identité et paiement cash (ou cartes de débits). Aucune réservation possible, car uniquement réservées aux habitants palinzards ; le premier arrivé est le premier servi (raison d'être de ces cartes). La liste des disponibilités est mise à disposition de chacun sur le site internet communal et peut être consultée en tout temps.

La Commission prend note de la réponse.

11/2016 Quelle est la participation définitive sur les recettes conjoncturelles ?

*Montant prévu au budget = CHF 1'050'000.00 ; montant effectif selon le **décompte 2015** (chiffres 2016 pas encore connus ; ils le seront en automne 2017) **CHF 1'670'438.00**. Les chiffres réels 2016 seront encore plus élevés, notamment en raison d'impôts sur les successions et donations extraordinaires perçues en 2016.*

La Commission prend note de la réponse et ne maintient pas la question.

6. Conclusion de la Commission de gestion 2016

Vous l'aurez constaté, certaines réponses de la Municipalité aux questions légitimes de la COGEST n'ont pas été satisfaisantes. C'est bien normal. Il y aura beaucoup de suivi dans les thèmes. Certains constats pourraient même laisser planer quelques doutes sur la qualité de la gestion de la Commune. Ce serait une erreur que de le penser. La Commune d'Epalinges est dans son ensemble bien gérée. Que la Municipalité soit ici remerciée de son travail et de son engagement.

Mais, c'est bien la mission de la COGEST que d'analyser de manière critique les infos qu'elle reçoit ou ne reçoit pas. Son devoir est de s'assurer du bon fonctionnement, rechercher les points faibles de manière à y apporter des mesures d'amélioration. Dans un esprit constructif et objectif. Des points à améliorer, elle en a trouvé quelques-uns (les principaux ont été mentionnés notamment dans nos propos introductifs) mais nombreuses ont été aussi les réponses pleinement satisfaisantes. Pas seulement les réponses écrites - figurant in extenso dans ce rapport -, mais aussi les réponses orales, les documents mis à disposition de la Commission et nos observations sur le terrain.

Enfin, nous avons reçu le 15 mai, avec 2 mois de retard sur le planning initial, le rapport de gestion 2016 de la Municipalité. Premier constat : le rapport est beaucoup plus facilement déchiffrable que les précédents, par un format et un graphisme bien amélioré. On constate également que les principales activités de gestion et l'état de lieu de notre commune s'y trouvent.

Une place importante est donnée à un rapport détaillé sur la situation et l'évolution de la gestion de l'énergie. Au survol des tableaux sur l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, un point intrigue : les valeurs pour 2005, point de départ, ne peuvent être justes, et d'autre part nous n'avons pas trouvé une appréciation financière dans ces considérations.

Malheureusement, la Commission de gestion n'a pas pu examiner et apprécier de manière complète le Rapport de gestion 2016 de la Municipalité. Il incombe à la Commission de gestion 2017 d'approfondir les questions qui en découlent pour autant qu'elles soient encore d'actualité.

L'échange entre les membres de la COGEST et de la MUNICIPALITE a été ouvert, riche, animé, franc et de bon augure pour la suite, nous tenons ici à le souligner une nouvelle fois.

En tant que Président, je remercie encore les commissaires pour leur engagement et leur collégialité, avec une attention toute particulière pour Mme Anne-Marie Fischer pour son excellent travail de secrétariat.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion 2016 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

1. d'approuver la de gestion 2016 de la Municipalité
2. d'approuver le rapport de la Commission de gestion 2016 et ainsi lui donner décharge de son mandat.

Au nom de la Commission
Le Président



Anton EPP